



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 17 MAI 2022 A 19 H 30

Sous la Présidence de M. Sébastien GUINET, Maire

Conseillers en exercice : 12

Conseillers Présents : 8

L'an deux mille vingt deux, le dix sept mai , le Conseil Municipal de la commune de BRION, dûment convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Sébastien GUINET, Maire

PRESENTS : Mme ARRIGONI Véronique, M. Nicolas CARTONNET, Mme FERRAUX BLANC Magalie, M. GOUJON Daniel , M. GUINET Sébastien, Mme Suzanne LOCATELLI, M. Jérôme MARTIN , M. Cédric PAUGET,

EXCUSES : Mme Sylvia FAILLARD qui donne pouvoir à M. Cédric PAUGET, M. José PEREIRA qui donne pouvoir à M. Jérôme MARTIN, Mme Maryline PIERRAT qui donne pouvoir à Mme Magalie FERRAUX

ABSENT : M. Laurent INVERNIZZI

Secrétaire de séance : Mme Magalie FERRAUX BLANC

Convocation adressée le : 11 MAI 2022

Le conseil municipal approuve le compte rendu du conseil du 30 mars 2022 et procède à l'examen de l'ordre du jour.

1/ DELEGUES SIEA

M. le Maire indique que suite à la démission de M. Victor DELOULE et M. Jean Paul RAPHANEL, le conseil municipal doit nommer deux délégués suppléants pour représenter la commune au Syndicat Intercommunal d'Energie et d'e-communication de l'Ain.

MM. Cédric PAUGET et Daniel GOUJON sont nommés délégués suppléants.

2/ DELEGUE AMBROISIE

M. le Maire informe le conseil municipal de la mise en place depuis 2011 de référents ambroisie communaux, en conformité du Plan Régional Santé Environnement 2 en Rhône Alpes signé le 18 octobre 2011 par le Préfet de Région.

Le rôle du référent consiste à :

- Repérer les zones colonisées et alerter les personnes concernées à agir,
- Orchestrer la lutte sur le territoire communal,
- Contribuer, sous l'autorité du maire, au respect de la réglementation en vigueur,
- Communiquer et faire remonter l'information en cas de difficultés.

Suite à la démission du référent communal il convient d'en nommer un nouveau. A l'unanimité, M. Raphaël JACQUIOT est désigné référent de la commune de BRION

3/ FRAIS DEPLACEMENT PERSONNEL STAGE

Les agents de la collectivité sont amenés, pour les besoins du service ou pour suivre des formations statutaires obligatoires à utiliser leur véhicule personnel. Il indique que la collectivité peut assurer le remboursement des frais de déplacement dans le cas où l'organisme de formation ne le fait pas.

Le conseil municipal moins une abstention vote POUR cette proposition.

4/ DEVIS AIRE DE LOISIRS :

Le conseil municipal approuve divers devis concernant l'aménagement du parc de l'aire de loisirs multi-activités :

- Aménagement du sol en écorce de l'aire de jeux : Entreprises FIBRE VERTE de FABREGUES – 6443.52 € TTC et DUCRET de MAILLAT – 900.00 € TTC.
- Mobilier urbain : Entreprise PLAS ECO de VERNON – 13 013.10 € TTC et CELONA de POITIERS - 2 498.40 € TTC
- Traçage du city stade et piste d'athlétisme : WORLPLAS SIGNALISATION de BESANCON - 5 244.00 € TTC
- Installations de deux funs box au city-stade : PLAYGONES de ROCHETOIRIN – 5 820 € TTC
- Chemin piétonnier aire de jeux : JSTP de JEURRE 3 598.56 € TTC

5/ DEVIS PARKING DE L'OIGNIN

Pour faire suite à l'acquisition du terrain rue de l'Oignin et du projet de création d'un parking, il convient de désigner une entreprise pour réaliser ces travaux. A l'unanimité, le conseil municipal retient l'entreprise Terrassement PETIOT d'IZERNORE pour un montant TTC de 11 714 €.

6/ REGLEMENT AIRE DE LOISIRS

A l'unanimité, le conseil municipal approuve le règlement « Aire de loisirs multi-activités » qui sera, pour des raisons d'ordre public, mis en place lors de la fréquentation de l'aire de jeux.

7/ INTEGRATION D'UN JEUNE AU COMITE CONSULTATIF :

Le conseil municipal accepte d'intégrer M. LOCATELLI HARRY (9ans) résidant au 48 rue du Château à Brion au Comité consultatif Jeunesse, Sport, Culture et Animation.

8/ DEMANDE DE SUBVENTION TRAVAUX CIMETIERE

M. le Maire rappelle la nécessité urgente de rénover le monument funéraire d'un administré « Mort pour la France » et dont l'entretien incombe à la commune. Un devis d'un montant de 9 985.56 € HT de l'entreprise COCHOD de Montréal la Cluse est présenté. Une demande de subvention au titre de la DETR sera faite en conséquence.

9/ REMBOURSEMENT D'UN ADMINISTRE POUR CURAGE EGOUTS :

M. et Mme VOISIN résidant rue des Primevères à BRION ont dû faire intervenir l'entreprise AGD afin de déboucher les canalisations d'eaux usées. Il s'avère que le problème provenait du réseau de la commune.

Le conseil municipal, accepte de prendre en charge ces travaux et de rembourser à M. et Mme VOISIN la facture correspondante.

10/ QUESTIONS DIVERSES

Le conseil municipal :

- Accepte par 6 voix Pour et 5 Contre les travaux de réalisation d'un enrobé sur le trottoir rue du Sècheron et sur le chemin piétonnier qui va au lotissement Le Carré : l'entreprise JSTP de JEURRE est retenue pour 6133.92 € TTC
- Note que les travaux de création d'un branchement d'Alimentation d'eau potable au local des boules commenceront fin mai,
- Est informé que l'entreprise PETIOT Terrassement réalisera un réseau de délestage des eaux pluviales piégées par la digue pour un montant de 3710.40 € TTC et réalisera le remplacement de caniveaux rue des Pins pour un montant de 9939.84 € TTC.
- Est informé de l'embauche de deux saisonniers, M. GOURMAND Eliott du 30 mai au 17 juin et Mlle BESSE Laura du 4 juillet au 29 juillet.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 H 45.

Le secrétaire de séance
Magalie FERRAUX BLANC

